

" Le Clos du Bourg "

lieu-dit "Le Bourg -Nord"
33420 JUGAZAN

Cadastre Section ZA numéro 37p

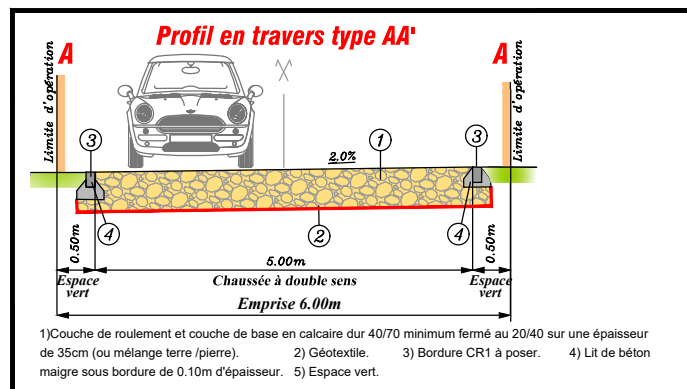
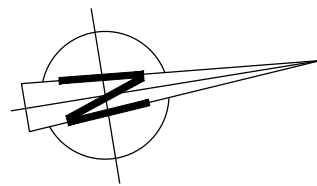
PRO

Indice	Dess	Date	Objet de la modification	
A	CC	27/06/2022	Première édition.	
B	CC	08/09/2022	Modifications suite aux recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France.	
C				
D				

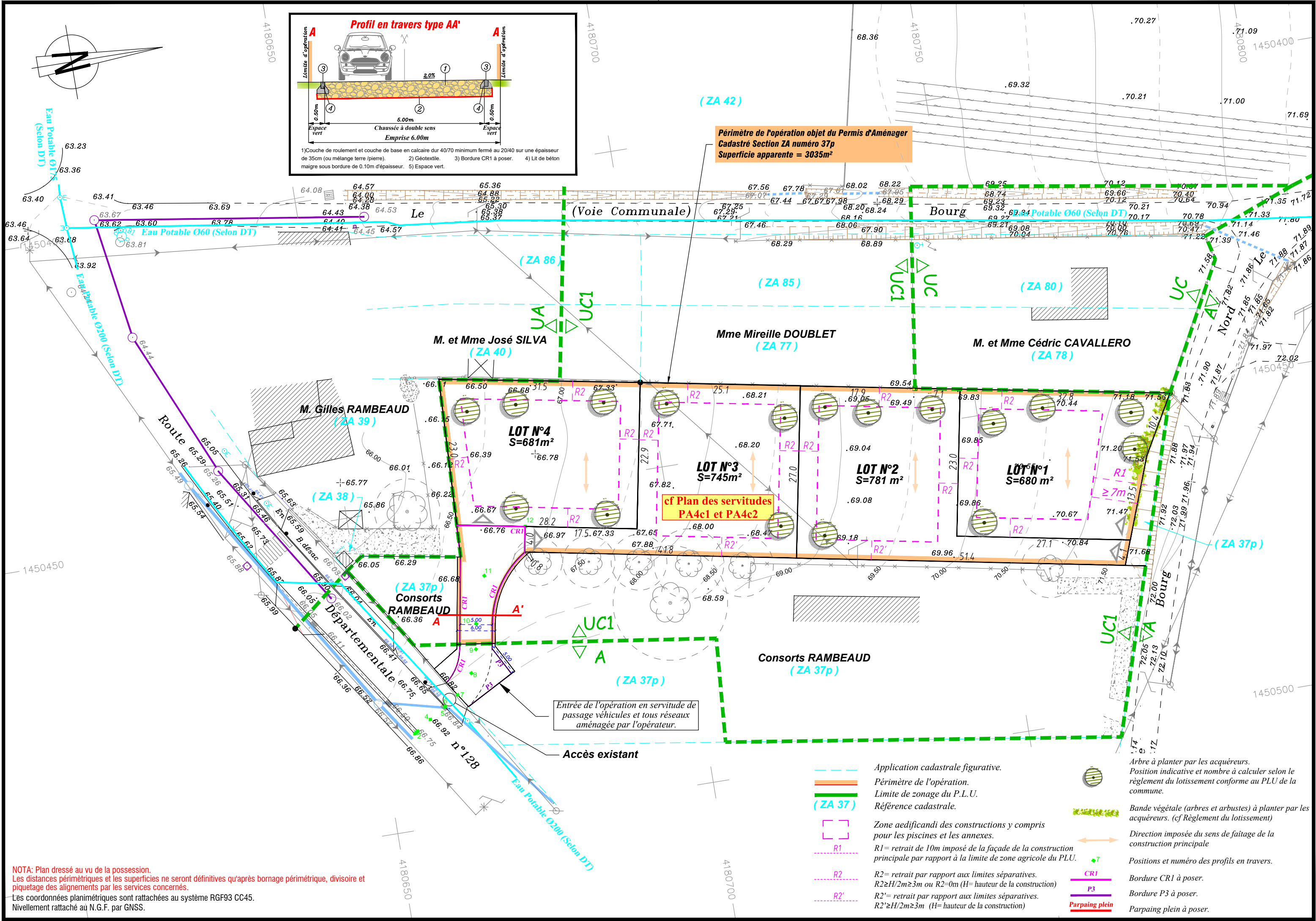
Echelle 1/500

Dossier n°220341
Avril 2022

Suivi par CC/ET/MHD
Responsable XDG



Périmètre de l'opération objet du Permis d'Aménager
Cadastré Section ZA numéro 37p
Superficie apparente = 3035m²



NOTA: Plan dressé au vu de la possession.
Les distances périmétriques et les superficies ne seront définitives qu'après bornage périmétrique, divisoire et piquetage des alignements par les services concernés.
Les coordonnées planimétriques sont rattachées au système RGF93 CC45.
Nivellement rattaché au N.G.F. par GNSS.

- Application cadastrale figurative.
- Périmètre de l'opération.
- Limite de zonage du P.L.U.
- Référence cadastrale.
- Zone aedificandi des constructions y compris pour les piscines et les annexes.
- R1= retrait de 10m imposé de la façade de la construction principale par rapport à la limite de zone agricole du PLU.
- R2= retrait par rapport aux limites séparatives. R2≥H/2m≥3m ou R2=0m (H= hauteur de la construction)
- R2'= retrait par rapport aux limites séparatives. R2'≥H/2m≥3m (H= hauteur de la construction)
- Arbre à planter par les acquéreurs. Position indicative et nombre à calculer selon le règlement du lotissement conforme au PLU de la commune.
- Bande végétale (arbres et arbustes) à planter par les acquéreurs. (cf Règlement du lotissement)
- Direction imposée du sens de faîtage de la construction principale
- Positions et numéro des profils en travers.
- Bordure CR1 à poser.
- Bordure P3 à poser.
- Parpaing plein
- Parpaing plein à poser.